



CHANGINS

haute école de
viticulture et œnologie



Le guide de l'étudiant 2019-2020

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

CHANGINS | Route de Duillier 50 | Case postale 1148 | 1260 Nyon | Suisse
+41 22 363 40 50 | info@changins.ch | www.changins.ch
haute école de viticulture et œnologie |

Table des matières

| | | | |
|--|----|---|----|
| Préambule | 3 | Messagerie électronique | 14 |
| Lieux d'études | 4 | Accès aux serveurs et applications | 14 |
| CHANGINS | 4 | Achat d'ordinateur | 14 |
| HEPIA | 4 | Accès au réseau internet | 15 |
| Plan de situation de Changins | 5 | Sécurité | 15 |
| Questions administratives | 6 | Règlementation | 15 |
| Assurances | 6 | Logiciels | 15 |
| AVS, AI, APG | 6 | Infrastructure | 16 |
| Contrôle des habitants | 7 | Ecole sans fumée | 16 |
| Changement d'adresse | 7 | Salle d'étude | 16 |
| Attestation d'études | 7 | Salles de cours | 16 |
| Carte d'étudiant | 7 | Espace étudiant | 16 |
| Heures d'ouverture de la réception | 7 | Cafétéria-Restaurant Eldora | 16 |
| Armée, service militaire | 8 | Bibliothèque | 17 |
| Interruption ou abandon des études | 8 | Journaux et quotidiens | 17 |
| Aspects financiers | 9 | Respect de l'environnement | 17 |
| Frais d'études | 9 | Téléphone, messages | 17 |
| Autres frais liés à l'école | 9 | Courrier | 17 |
| Coût de la vie en Suisse | 10 | Travaux d'impression, relieuse | 18 |
| Bourses d'études | 10 | Armoires personnelles (vestiaires) | 18 |
| Formation | 11 | Vélos en libre-service PubliBike | 18 |
| Diplôme | 11 | Sécurité | 19 |
| Organisation des études | 11 | Consignes en cas d'incendie | 19 |
| Horaires et organisation des cours | 12 | Jamais seul | 20 |
| Absences, congés | 12 | Exigences de sécurité aux laboratoires | 20 |
| Calendrier académique | 12 | Exigences de sécurité en cave | 21 |
| Règlement d'études | 12 | Divers | 22 |
| Contacts corps enseignant et direction | 12 | Droit à l'image et droit de diffusion | 22 |
| Evaluation de l'enseignement | 13 | Conseil représentatif de Changins | 22 |
| Summer University | 13 | Association des Œnologues de Changins AOC | 22 |
| Séminaires vendanges | 13 | Logement | 23 |
| Informatique | 14 | Service social, aide | 23 |
| Compte utilisateur | 14 | Activités sportives | 24 |
| Help desk | 14 | Carte d'étudiant internationale | 24 |
| | | Notes personnelles | 24 |

Préambule

Chères étudiantes, chers étudiants,

Soyez les bienvenus à CHANGINS - haute école de viticulture et œnologie. Je vous souhaite d'ores et déjà de passer une excellente année dans notre établissement et d'y nouer de belles rencontres.

Afin de permettre le bon déroulement des cours et une vie harmonieuse au sein de CHANGINS, nous avons élaboré ce guide de l'étudiant. Il doit être considéré comme un contrat entre les étudiants et l'école, visant à l'utilisation correcte, écologique et économique des locaux, équipements et infrastructures, en garantissant le respect des libertés, des droits et des obligations de chacun. Ce guide est destiné à évoluer et c'est notamment vous qui nous aiderez à l'enrichir continuellement. Si vous y constatez des lacunes ou si vous avez des suggestions, merci de nous en faire part. Le personnel de la réception et du secrétariat d'école se tient également à votre disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous souhaite une belle année académique et plein succès dans vos études.

Conrad Briguet
Directeur

Lieux d'études

La première année, la formation se déroule dans les écoles de CHANGINS et d'HEPIA.

CHANGINS

Contact

Route de Duillier 50

Case postale 1148

1260 Nyon 1

022 363 40 50

Fax : +41 22 361 35 88

Courriel : info@changins.ch

www.changins.ch

www.facebook.com/ecoled echangins

Accès Nyon-Changins

- à pied (20 minutes)
- à vélo (PubliBike) 7 minutes, station côté Jura de la gare de Nyon à Changins www.publibike.ch
- en car postal arrêt : Changins ; 2 bus par heure entre 6h et 8h et entre 17 et 20h ; le reste de la journée 1 par heure

HEPIA

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Contact

Rue de la Prairie 4

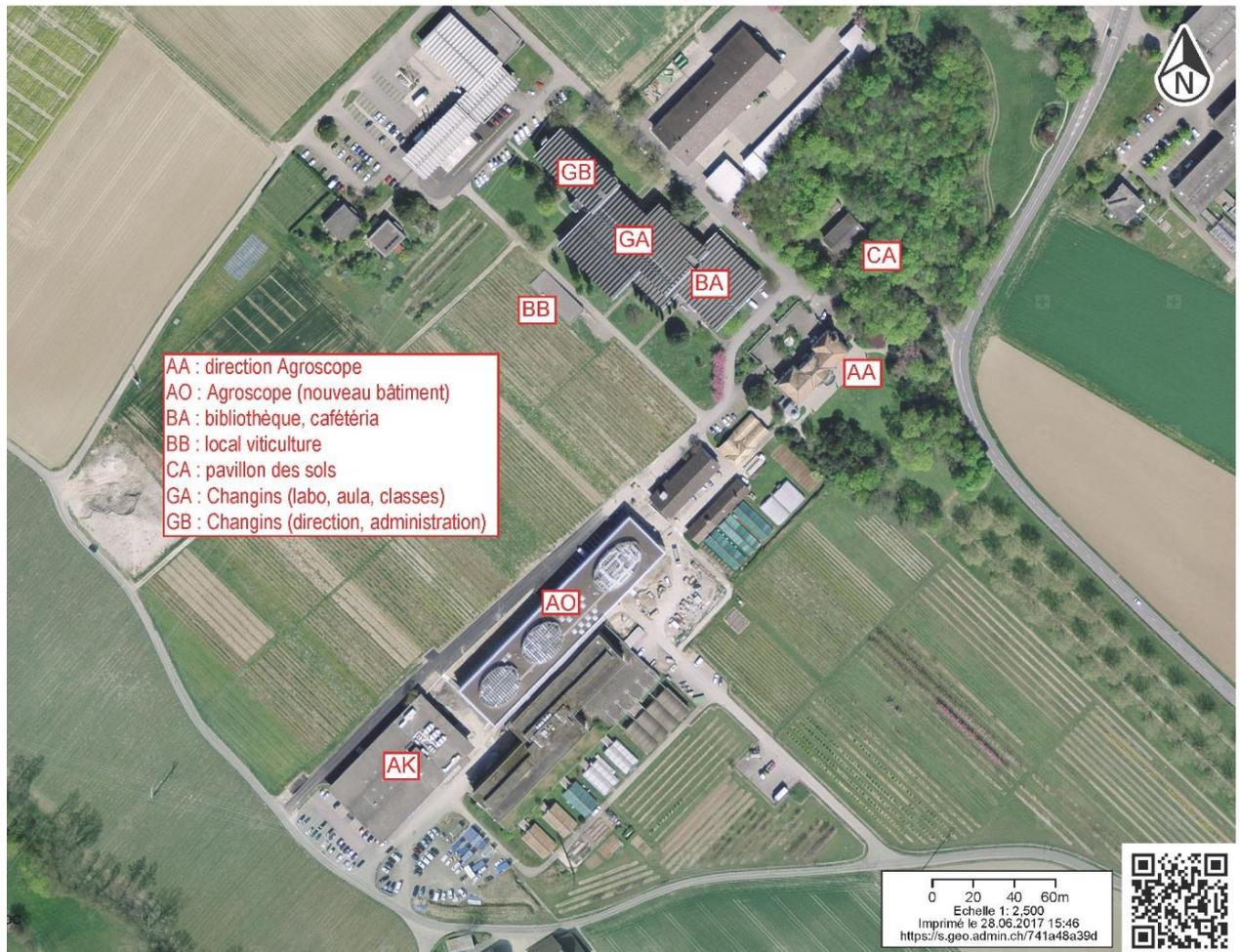
1202 Genève

<http://hepia.hesge.ch/>

Accès Genève gare-HEPIA

- à pied (12 min)
- bus TPG ligne 6-9-10-19, arrêt Prairie

Plan de situation de Changins



www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/informations_juridiques.html

Questions administratives

Assurances

Maladie / Accident

Vous devez avoir une assurance maladie et accident couvrant les accidents professionnels et non professionnels avant votre entrée à l'école.

CHANGINS a contracté une assurance accident collective permettant une couverture complémentaire au niveau des frais de traitement et offrant une indemnité en cas d'invalidité. En cas d'accident, vous devez avertir au plus vite l'école de CHANGINS.

Ménage / vol

Vos effets personnels tels que matériel scolaire, habits, portable, appareil photos, etc. sont à assurer contre le vol et les dommages auprès de votre assurance privée. L'école n'assume aucune responsabilité pendant les cours, les excursions et en cas de vol d'effets personnels dans un bus de l'école.

AVS, AI, APG

Les étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de CHF 482.- (cotisation minimale) à l'AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 20^{ème} anniversaire. Au montant des cotisations, s'ajoutent encore 2,5% de frais d'administration (Caisse cantonale vaudoise de compensation). Les étudiant(e)s qui exercent une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 17^{ème} anniversaire.

Les étudiants ne paient pas de cotisations :

- s'ils peuvent prouver par une attestation de leur employeur ou d'une caisse de compensation qu'ils ont, pendant l'année concernée, déjà versé des cotisations d'un montant de CHF 482.- au moins sur le revenu de leur activité lucrative ou sur leurs allocations pour perte de gain ;
- s'ils séjournent en Suisse uniquement pour y faire des études et n'y ont dès lors pas de domicile civil ;
- si leur conjoint est affilié à l'AVS/AI/APG suisse et a payé au moins le double de la cotisation minimale (CHF 964.-) sur le revenu d'une activité lucrative au sens défini par l'AVS.

Les étudiants qui, durant l'année concernée, ont versé des cotisations inférieures à CHF 482.- (cotisation minimale) sur le revenu d'une activité lucrative, ne doivent payer que la différence.

Les étudiant(e)s qui ont plus de 25 ans révolus sont soumis(es) aux règles applicables aux personnes sans activité lucrative (calcul des cotisations sur la base de la fortune et des revenus acquis sous forme de rente).

<http://www.caisseavsvaud.ch/particuliers/cotisations/etudiants/>

Contrôle des habitants

Les étudiants logeant en « résidence secondaire » en Suisse doivent se présenter au bureau du contrôle des habitants de la commune de leur résidence secondaire.

De même, lorsqu'ils quittent leur résidence secondaire, ils sont tenus d'annoncer leur départ au bureau du contrôle des habitants de la commune de leur résidence.

Changement d'adresse

Les changements d'adresse ou de moyens de communication (téléphone, portable, courriel) doivent être annoncés au plus vite à l'assistante d'école.

Attestation d'études

Au début de chaque semestre, une attestation d'études est remise à chaque étudiant. Ce document est destiné aux offices de bourses et d'allocations familiales, à l'armée, etc. Il ne sera délivré qu'un seul original ; **le document est téléchargeable à tout moment sur le portail IS-Academia de l'étudiant.** Toute nouvelle demande d'attestation sera facturée CHF 10.-

Carte d'étudiant

Au début des études, chaque étudiant reçoit une carte d'étudiant dont la validité est renouvelée chaque année par un autocollant (réception). Elle est personnelle et intransmissible. En cas de perte, un duplicata peut être obtenu moyennant une finance de CHF 20.-.

Sur présentation de la carte, vous obtiendrez un accès à des bibliothèques du réseau des bibliothèques de suisse romande (RERO) ainsi que certains avantages dans les librairies, pour des activités sportives ou culturelles.

Heures d'ouverture de la réception

La réception (022 363 40 50), la direction (022 363 40 70) et l'administration se trouvent au rez-de-chaussée de l'école (bâtiment principal, côté ouest).

Horaire de la réception :

Tous les jours de 8h00 à 12h00 et du lundi au jeudi de 13h00 à 15h00.

Vendredi après-midi fermé.

Armée, service militaire

Les cours de répétition tombant pendant les cours ou lors d'examen peuvent être repoussés.

Il est important de penser à demander suffisamment tôt à la réception les formulaires officiels de l'armée suisse. Ils sont aussi disponibles sur internet :

<http://www.vtg.admin.ch/fr/mon-service-militaire/generalites-concernant-le-service-militaire/deplacement-de-service.html>

Interruption ou abandon des études

Les abandons ou interruptions d'études doivent être signalés par lettre à la Direction de l'école. La finance d'études reste due pour tout semestre commencé.

Aspects financiers

Frais d'études

- 1. Taxe d'inscription** CHF 150.-
Les frais d'inscription se montent à CHF 150.-. Ils ne sont pas remboursés en cas de renonciation. Ils sont à payer pour la prise en charge de votre dossier sur le compte 10-15172-4, en mentionnant « frais d'inscription HES ».
En cas de non-versement des frais d'inscription, le dossier ne sera pas traité et sera renvoyé au candidat.
- 2. Journées de préparation à l'examen d'entrée de pratique professionnelle** CHF 540.-
Des journées de préparation à l'examen d'entrée sont organisées en janvier et en mars de chaque année. Deux journées sont consacrées à la viticulture et deux journées et demie à l'œnologie. Le montant s'élève à CHF 120.- la journée et CHF 60.- la demi-journée.
- 3. Frais relatifs à l'examen d'entrée** CHF 200.-
Les frais relatifs à l'examen d'entrée se montent à CHF 200.- (CHF 100.- pour la partie viticulture et CHF 100.- pour la partie œnologie).
- 4. Taxe d'études semestrielle** CHF 500.-
Cette taxe est facturée aussi longtemps que l'étudiant(e) est immatriculé(e), qu'il utilise les ressources de l'école et qu'il n'a pas rendu son travail de Bachelor.
- 5. Frais pour matériel scolaire et moyens d'enseignement** CHF 150.-
Ces frais sont perçus chaque semestre. Ce forfait comprend les cours photocopiés édités par CHANGINS, les produits de laboratoires et les travaux pratiques.
- 6. Assurance accidents complémentaire obligatoire** CHF 55.-
Cette assurance est obligatoire et le montant est perçu une fois par année. Elle couvre uniquement les accidents sur le parcours domicile-école, école-école, cours, visites et enseignements à l'extérieur et organisés par l'école.
Attention : elle ne couvre pas les accidents en dehors de l'école ni la maladie.
- 7. Maintien de l'immatriculation** CHF 150.-
Cette taxe est perçue pour l'étudiant en congé ou qui a déjà rendu son travail de Bachelor mais qui doit encore le défendre et qui n'utilise plus les ressources de l'école.

Autres frais liés à l'école

Ces frais sont donnés à titre indicatifs :

Frais divers (livres, excursions, séminaires, etc.) durant la totalité des études :... environ CHF 1'500.-
Nourriture /mois de CHF 350.- à 500.-
Logement (chambre)/mois..... de CHF 500.- à 1'000.-

Coût de la vie en Suisse

Le coût de la vie est élevé en Suisse ; un budget minimum d'environ CHF 20'000.- par année est à prévoir pour couvrir vos frais courants (logement, nourriture, habillement, santé, déplacement et loisirs).

Bourses d'études

Une bourse ou un prêt d'études peut être demandé/e sur conditions auprès de l'administration de votre canton de domicile.

L'école dispose d'un fonds d'aide aux étudiants fonctionnant sur le principe du prêt sans intérêt. S'adresser à la Direction.

Formation

Diplôme

CHANGINS offre l'unique filière de formation suisse de niveau HES dans les domaines de la viticulture et de l'œnologie. L'enseignement porte sur la viticulture, l'œnologie, la gestion d'entreprise et des branches générales. Sa particularité réside dans son enseignement tant pratique que théorique.

Cette formation à plein temps se déroule sur 3 ans. Elle permet aux étudiants d'approfondir toutes les facettes de la profession et de se familiariser avec les aspects propres à la viticulture et à l'œnologie, également en dehors des frontières suisses, grâce aux semaines de séminaires organisées à l'étranger.

Les diplômés obtiennent le titre de « Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie » et d'« Œnologue », conformément aux résolutions de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).

Organisation des études

Semestres 1 + 2

Branches générales de base, en tronc commun avec les étudiants de la filière « Agronomie » d'HEPIA

Rue de la Prairie 4, 1202 Genève

Tél : +41 22 546 24 00

Fax : +41 22 546 24 10

Courriel : hepia@hesge.ch

Lieux des cours :

Semestre 1

1 jour/semaine à CHANGINS

4 jours/semaine à HEPIA

Semestre 2

4 jours/semaine à CHANGINS

1 jour/semaine à HEPIA

Semestres 3 + 4

Branches professionnelles

Lieu des cours : CHANGINS

Semestres 5 + 6

Branches professionnelles

Lieu des cours : CHANGINS

Travail de Bachelor

Le travail de Bachelor est présenté au semestre 6.

Horaires et organisation des cours

Début des cours

La rentrée académique a lieu en septembre, semaine 38.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi dans des plages horaires de 8h00 au plus tôt à 18h45 au plus tard.

L'horaire est fixé sur les programmes-horaires à consulter tant sur le portail IS-Academia que sur les panneaux d'affichage au rez-de-chaussée (grand hall avant réception). Les changements d'horaires et autres indications concernant l'organisation des cours y sont affichés. Les étudiants sont priés de consulter fréquemment ces deux moyens d'information.

D'autres panneaux d'affichage se trouvent dans le hall de l'école ; ils sont destinés à l'information générale : animations à Nyon, conférences, spectacles, offres d'emploi. Ils sont à disposition des étudiants. Les affiches à caractère politique n'y sont pas autorisées.

Absences, congés

En cas d'**absence** aux examens ou aux travaux pratiques pour cause de maladie, d'accident ou de deuil, il faut avertir immédiatement la réception.

L'étudiant remettra dans les 3 jours ouvrables un justificatif valable (certificat médical, etc.). **Sans justificatif valable à un examen, la note de 1.0 sera donnée.**

Des **congés** peuvent être demandés, au minimum une semaine à l'avance, pour des motifs valables. Ces demandes sont à rédiger sur le formulaire FO 042 (Demande de congé - absence des étudiants) à disposition à la réception.

Calendrier académique

Le calendrier académique est distribué lors de la journée d'immatriculation et envoyé par courriel. Il se trouve également sur le tableau d'affichage de chaque volée et sur le site internet de l'école www.changins.ch.

Règlement d'études

Le règlement d'étude est remis lors de l'immatriculation. En cas de besoin, il est à consultable sur le site internet de l'école www.changins.ch.

Contacts corps enseignant et direction

CHANGINS encourage les étudiants à s'adresser directement au corps enseignant en cas de question ou de problème.

Le Directeur reçoit les étudiants sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec l'assistante de direction, Isabel Baehler.

Evaluation de l'enseignement

Des évaluations de cours sont organisées sur le portail IS-Academia à la fin des semestres d'études.

Un questionnaire de fin d'études est proposé au mois d'avril de la dernière année d'étude afin de connaître la satisfaction des étudiants et leurs propositions d'amélioration.

Le doyen est également à disposition pour recevoir les suggestions, remarques et propositions des étudiants.

Summer University

La Summer University est une opportunité unique, offerte par CHANGINS et ses institutions partenaires, de réunir des étudiants en viticulture et œnologie du monde entier pour une découverte et des formations dans des régions viticoles de la planète.

Une Summer University est organisée en principe chaque année soit en Suisse soit à l'étranger (USA, Australie, Afrique du Sud).

La Summer University dure 3 ou 4 semaines et compte comme un séminaire à choix.

Seuls les étudiants de deuxième et troisième années avec un bon niveau d'anglais et n'ayant pas de répétitions de cours à faire sont autorisés à participer à ce séminaire.

Séminaires vendanges

Les séminaires vendanges ont lieu durant 5 semaines au début des semestres 3 et 5. Les dates sont définies pendant le mois de juillet en fonction de la maturité du raisin.

Les séminaires doivent se dérouler obligatoirement sur le territoire suisse pendant les semaines prévues par CHANGINS.

Pour toutes questions concernant les séminaires vendanges, vous pouvez contacter l'assistante d'école ou Patrik Schönenberger, 022 363 40 47, courriel : patrik.schonenberger@changins.ch

Informatique

CHANGINS met à disposition des étudiants et du personnel de l'école une infrastructure informatique fiable et performante. Cette infrastructure est le bien de tous et chacun doit en faire bon usage.

Compte utilisateur

Le compte utilisateur est composé d'un identifiant (login AAI) et d'un mot de passe. Ces informations vous sont fournies aux étudiants par le service informatique lors de la journée d'immatriculation.

Ce login est indispensable pour accéder aux différentes ressources. Les données sont personnelles et confidentielles.

Help desk

Pour toute question, prendre contact avec le service informatique à l'adresse suivante :
informatique@changins.ch

En cas de problème important et/ou urgent, prière d'ouvrir un ticket par courriel :

Service informatique : helpdesk@changins.ch

Identifiant : prenom.nom@edu.changins.ch

Messagerie électronique

Toutes les informations concernant les études et la vie dans l'école sont communiquées par messagerie électronique. Il est donc important de relever régulièrement sa boîte aux lettres et de veiller à supprimer les messages inutiles pour conserver toujours un espace de travail suffisant.

La messagerie est consultable depuis n'importe quel endroit disposant d'un accès internet :

URL : <https://webmail.changins.ch>

Identifiant : prenom.nom@edu.changins.ch

Accès aux serveurs et applications

Les étudiants ont accès aux applications suivantes :

- Cyberlearn pour les cours en ligne
- IS-Academia, pour la consultation des horaires, des notes, de documents personnels (attestations d'études, bulletins...), des évaluations de cours, etc.

La connexion à ces applications se fait avec le login AAI.

Achat d'ordinateur

CHANGINS participe au projet Poséidon qui offre des prix préférentiels pour des PC ou des Mac portables auprès de certains fournisseurs. Il est possible de consulter les offres sur le site :

<http://poseidon.epfl.ch/francais/laptops/>

Accès au réseau internet

L'accès au réseau de l'école est libre par des bornes Wi-Fi ou depuis les PC de la salle informatique.

Nom du réseau : changins-guests

Mot de passe : il est affiché dans les diverses salles de cours.

Sécurité

Chaque PC portable accédant au réseau de l'école doit avoir une protection efficace contre les virus. L'école peut aider les étudiants à se procurer un antivirus et à le configurer. La mise à jour de l'antivirus et l'application des correctifs (patch) du système d'exploitation et des logiciels installés doivent être effectués régulièrement.

Règlementation

Le bon fonctionnement des équipements informatiques est indispensable à la bonne marche de l'école. L'enseignement et la recherche en dépendent totalement. Tous les étudiant(e)s reçoivent la charte informatique au début des études et doivent la lire et la signer.

Toute infraction à cette charte pourra déclencher des procédures administratives allant jusqu'à l'exmatriculation. Sont réservées les mesures prévues dans le cadre de la loi en ce qui concerne des dégradations graves du système informatique, du piratage de logiciels ou la pratique d'actes illégaux.

En résumé, les étudiants ne doivent pas :

- Pirater ou tenter d'accéder à des serveurs internes à l'école ou externes, auxquels ils n'ont pas de droit d'accès explicite.
- Télécharger ou diffuser de manière illicite tous documents (logiciels, vidéos, musique, ouvrages, ...) qui ne respectent pas les lois sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs.
- Diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou se révéler contraires aux lois en vigueur ou à la morale.

Logiciels

Les logiciels nécessaires à la formation de l'école sont mis à disposition des étudiants et doivent être utilisés strictement dans le cadre des cours ou des projets donnés à CHANGINS.

Une suite Office 365 est mise à disposition pour la durée des études. Il est possible de l'installer sur 5 périphériques (PC, Mac, tablette, smartphone) ; le lien pour le téléchargement est disponible depuis le Webmail. En cas de besoin, il est possible de vous adresser à l'informaticien de l'école par l'adresse : informatique@changins.ch.

Infrastructure

Ecole sans fumée

L'ensemble des bâtiments est non-fumeur. Des zones à l'extérieur sont prévues pour les fumeurs.

Salle d'étude

Une salle d'études (salle 122) avec quelques postes informatiques est mise à disposition des étudiants durant les heures d'ouverture de l'école. Prière de respecter celles et ceux qui y travaillent et de laisser cette salle propre et rangée.

Salles de cours

Les salles de classe utilisées sont ouvertes dès 07h30 et fermées à 17h30, à l'exception de la salle informatique et de la salle d'études (instructions spécifiques affichées).

Les salles doivent être laissées en ordre chaque soir, à la fin des cours. Les papiers et autres débris sont à jeter dans la corbeille à papier ou dans les poubelles de recyclage (alu, papier, etc.).

Tous les effets personnels sont à sortir des salles de classe.

Espace étudiant

Un espace « étudiant » est également à disposition durant les heures d'ouverture de l'école ; il se trouve au 1^{er} étage (vers les casiers) ; il est équipé de distributeurs de boissons chaudes et froides ainsi que d'un billard.

Cafétéria-Restaurant Eldora

Un restaurant (géré par Eldora) est à disposition des étudiants, avec un prix préférentiel pour les repas sur présentation de la carte d'étudiant :

- Menu Tradition : CHF 12,90 ; prix étudiant : CHF 10,70
- Menu végétarien : CHF 10,90 ; prix étudiant : CHF 8,70

Ouverture du restaurant : de 06h15 à 15h15

Petits-déjeuners : dès 07h30

Repas de midi : dès 11h45 et jusqu'à 12h45

Espace pique-nique :

Un espace pique-nique est à disposition dans la salle du restaurant ainsi que trois fours à micro-ondes. Il faut apporter ses propres couverts. Merci de respecter les règles d'usage affichées à cet endroit.

Consommation de vin :

Les étudiants qui apportent leurs propres bouteilles de vin pour leur consommation à la cafétéria doivent les signaler au restaurant Eldora et payer le droit de bouchon (CHF 5.-).

Il est strictement interdit de sortir la vaisselle de la cafétéria.

Les menus sont consultables à l'adresse suivante : <http://agroscope-changins.eldora.ch>.

Bibliothèque

Les étudiants de l'école ont accès à la bibliothèque d'HEPIA et peuvent emprunter à l'aide de leur carte d'étudiant dans le réseau des bibliothèques romandes (RERO). Ils se conforment aux règles de cette bibliothèque.

Horaires :

Lundi au jeudi : 8h00-18h30

Vendredi : 8h00-16h00

Journaux et quotidiens

Un choix de quotidiens est à disposition des étudiants au coin lecture qui se trouve dans le hall de l'école au rez-de-chaussée.

Respect de l'environnement

Afin de contribuer à un meilleur respect de l'environnement et à la diminution des frais généraux d'exploitation et de nettoyage, chacun est prié de jeter et trier ses déchets en les déposant dans les poubelles adéquates.

Téléphone, messages

En cas d'urgence uniquement, les étudiant(e)s peuvent se faire appeler à la réception, qui transmettra la demande à l'étudiant(e) dans son casier à lettres. Prière d'éviter tout abus.

Courrier

Le courrier adressé aux étudiants arrive chaque matin. Il est déposé ensuite dans les casiers qui se trouvent à l'espace étudiant.

Le courrier expédié par les étudiants peut être déposé à la réception. Il doit être affranchi.

Adresses pour le courrier entrant :

Pour le courrier :

Changins
haute école de viticulture et œnologie
Nom prénom – Volée HES **_**
Route de Duillier 50
Case postale 1148
1260 Nyon 1

Pour les colis :

Changins
haute école de viticulture et œnologie
Nom prénom – Volée HES **_**
Route de Duillier 50
1260 Nyon 1

Travaux d'impression, relieuse

Les étudiants peuvent utiliser l'imprimante noir et blanc se trouvant en salle informatique. Une photocopieuse (photocopie, scan, A4, noir/blanc et couleur) avec un système à carte se trouve au 1^{er} étage. Les cartes sont vendues à la réception.

Armoires personnelles (vestiaires)

Les étudiant(e)s peuvent disposer d'une armoire (vestiaire) située au premier étage de l'école et destinée à entreposer les bottes, habits de travail et matériel scolaire. Au retour des travaux pratiques, les bottes sont à laver au lave-bottes situé en face de l'entrée nord-ouest du bâtiment principal.

La demande de clé se fait auprès de l'intendant, M. Eric Pasche. Une caution de CHF 40.- est demandée lors de la remise de la clé de cette armoire.

Véhicules, circulation, parking

Sur toutes les voies de circulation du site de CHANGINS, la vitesse est limitée à **20 km/heure**. En cas d'accident pour cause d'excès de vitesse, notamment avec des véhicules agricoles, l'école et les institutions du site ne prennent aucune responsabilité.

Le parking réservé aux étudiant(e)s est situé au nord-ouest de l'école, en face des villas. Merci de respecter les places de parc avoisinantes réservées aux collaborateurs de l'école.

Le chemin d'accès en direction de l'entrée principale se situe au nord-ouest de l'école.

Les terrasses le long du bâtiment devant les fenêtres (côté ouest et côté est) sont interdites au passage.

Vélos en libre-service PubliBike

CHANGINS dispose d'une station de vélos en libre-service PubliBike. Les étudiants de Changins bénéficient de réductions lors de la commande d'un abonnement. Les informations nécessaires se trouvent sur le site www.publibike.ch.

Le code de promotion pour les étudiant(e)s de CHANGINS est : [aCw5X85a](#)

L'inscription se fait avec l'adresse @edu.changins.ch.

Sécurité

Se référer aux instructions officielles, notamment aux consignes en cas d'incendie.

Consignes en cas d'incendie

Incendie maîtrisable = possibilité d'extinction sans quitter le feu des yeux

1 : ETEINDRE LE FEU avec des couvertures, seaux d'eau, extincteurs

2 : **SIGNALER LE SINISTRE** à la réception et au responsable concerné (*responsable sécurité, responsable du laboratoire, intendant*)

Départ de feu non maîtrisable

1 : DONNER L'ALARME (bouton poussoir si existant) ET APPELER LE 118 en indiquant nom, adresse, commune, ce qui brûle

2 : SAUVER LES PERSONNES

3 : SORTIR DE L'IMMEUBLE AU PLUS VITE EN FERMANT PORTES ET FENÊTRES. Rendez-vous sous les avant-toits de la ferme d'Agroscope, côté sud

4 : GUIDER ET RENSEIGNER les sapeurs-pompiers

En cas d'alarme incendie (sonnerie discontinue permanente)

1 : SORTIR DE L'IMMEUBLE AU PLUS VITE EN FERMANT PORTES ET FENÊTRES. Rendez-vous sous les avant-toits de la ferme d'Agroscope, côté sud

2 : **CONTRÔLE DES PRESENCES** Collaborer au contrôle des présences organisé par le personnel de CHANGINS :

Enseignant → étudiants

Réception → visiteurs et éventuelles locations

Remarques :

Les boutons poussoirs sont directement reliés à la centrale d'alarme des pompiers. Ils ne sont pas directement liés aux klaxons d'évacuation.

Les klaxons d'évacuation sont activés manuellement par une personne responsable de la sécurité.

Jamais seul

Le plus grand danger pour une personne qui travaille seule en cave ou au laboratoire est de rester bloquée sans pouvoir contacter l'extérieur.

Le principe « **jamais seul** » doit être appliqué en dehors des heures d'ouvertures normales :

- dès 17h00 le soir,
- les week-ends et jours fériés.

Le principe « **jamais seul** » à la cave ou au laboratoire est le suivant :

- avant d'entrer à la cave ou au laboratoire, contacter la personne de référence,
- rappeler cette personne périodiquement, environ toutes les heures pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème,
- rappeler cette personne une fois que l'on quitte la cave ou le laboratoire.

La mission de la personne de contact est d'intervenir rapidement en cas de nécessité :

- cette personne doit être disponible et si possible dans un rayon proche de Changins (moins d'une heure),
- le cas échéant, sans nouvelle, elle doit se rendre sur place ou appeler les secours,
- être personne de contact implique une responsabilité.

C'est la responsabilité des étudiant(e)s de mettre en place ce système avec un collaborateur de CHANGINS. Les responsables de travaux de Bachelor doivent y être particulièrement attentifs.

Une mise en place de ce système doit systématiquement être confirmée par le responsable sécurité, Serge Hautier (serge.hautier@changins.ch).

Exigences de sécurité aux laboratoires

Lors du premier cours de travaux pratiques aux laboratoires de microbiologie et de chimie, les règles de sécurité sont transmises et une charte de bonne conduite est signée.

Avant la signature de cette charte, l'accès aux laboratoires est restreint aux étudiants accompagnés d'une personne de l'école.

Exigences de sécurité en cave

Trois principes de base :

- Jamais seul à la cave
- Chaussures de sécurité ou antidérapantes obligatoires
- Utilisation de l'espace et du matériel de Changins uniquement

Lorsqu'une personne/groupe doit rester après le départ du dernier exploitant :

- Un responsable de groupe est nommé. Il inscrit son nom, l'heure de départ et le motif de sa présence sur la feuille de présence sur le panneau d'information à l'entrée principale côté Jura.
- Il est responsable de garantir la sécurité des locaux, d'éteindre les lumières et de fermer le bâtiment après son passage. Il prendra soin de sortir obligatoirement par la porte principale.

Lorsqu'une personne/groupe doit accéder en dehors des heures d'ouverture :

- La personne doit s'organiser avec l'équipe de cave CHANGINS pour l'accès au bâtiment ou peut obtenir un badge en prêt, contre signature, en s'adressant à la responsable de la cave, Mme Julie Roeslé-Fuchs. Il donne accès à la cave par la porte principale.
- Cette personne est responsable de garantir la sécurité des locaux, d'éteindre les lumières et de fermer le bâtiment après son départ, qui se fera obligatoirement par la porte principale.
- Le badge est restitué en main propre et contre signature.

Numéros de téléphone des responsables et collaborateurs de la cave :

| AGROSCOPE | | CHANGINS | |
|-----------------|--------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Noms | Téléphone | Noms | Téléphone |
| Laurent Amiet | 058 460 42 34 079 775 83 59 | Julie Roeslé-Fuchs | 022 363 40 62 078 744 83 01 |
| Philippe Seixas | 058 460 42 31 079 239 76 62 | Ladik Muryn | 022 363 40 63 077 490 49 00 |
| | | Jill Rossier | 022 363 40 12 |
| | | Morgane Veronese | 022 363 40 29 077 459 06 08 |

En cas d'urgence technique ou de problèmes majeurs dans le bâtiment en dehors des heures de travail, le numéro d'appel à contacter est le **079 351 24 27** (service de « piquet » Agroscope).

Pour les cours de travaux pratiques de cave et pour tous les travaux en cave, les étudiants sont tenus de respecter impérativement l'exigence suivante :

Porter des chaussures résistantes aux giclures ou des bottes en caoutchouc ayant de bonnes qualités antidérapantes.

L'étudiant(e) venant aux travaux pratiques de cave ou effectuant des travaux de cave avec des chaussures ne respectant pas les consignes ci-dessus se verra refuser l'accès à la cave par son professeur responsable ou le personnel de cave.

A noter qu'en cas d'accident sans chaussures adéquates, les assurances peuvent réduire fortement leurs prestations.

Le respect des consignes ci-dessus est exigé dès le premier cours de travaux pratiques de cave.

Divers

Droit à l'image et droit de diffusion

Au cours d'une année scolaire, les étudiants peuvent être photographiés, filmés ou enregistrés dans le cadre d'activités organisées par l'école ou placées sous la responsabilité de cette dernière (ex : cérémonie des promotions) et les images diffusées sur les supports de CHANGINS. L'école s'engage à ne pas diffuser des images portant atteinte à la vie privée. Pour chaque reportage vidéo ou photo hors contexte, une autorisation est demandée aux participants.

Les étudiants ne peuvent pas enregistrer ou filmer un cours sans l'autorisation de l'enseignant et en aucun cas le diffuser, même aux autres participants.

Conseil représentatif de Changins

Le conseil représentatif a les compétences suivantes :

1. Emettre des propositions sur toute question relative à l'école à l'intention de la Direction, ou, dans un second temps et si un intérêt prépondérant l'exige, à l'intention du Conseil de fondation via la Direction.
2. Préavisier le mandat de prestations HES-SO – CHANGINS.
3. Préavisier le plan de développement de l'école.
4. Emettre des recommandations à l'attention de la direction de l'école sur le document quadriennal « Stratégie académique du Domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO ».
5. Se prononcer sur les grandes options budgétaires présentées par la Direction.
6. Préavisier les propositions soumises par la direction de l'école.

Le conseil représentatif de Changins est constitué de 9 membres dont 3 étudiant(e)s. Ce conseil est mis en place afin de répondre aux exigences de la HES-SO.

Sa composition est la suivante :

- 2 représentants du corps professoral
- 2 représentants du corps intermédiaire
- 2 représentants du personnel administratif et technique
- 3 étudiant(e)s (1 ES et 2 HES)

Association des Œnologues de Changins AOC

L'association a pour but principal de défendre les intérêts des étudiant(e)s de CHANGINS. Elle vous encourage également à prendre conscience du rôle des étudiants au sein de l'école et offre des services pour améliorer et faciliter la vie dans l'école.

Le comité met tout en œuvre pour offrir la meilleure ambiance estudiantine possible, en organisant différentes activités tout au long de l'année académique, soit :

- des activités sportives (championnat inter-facultés de football, tournoi de pétanque, courses à pied, etc.)
- une soirée d'intégration pour les étudiant(e)s de première année

- une soirée parrain-marraine
- un Club de dégustation
- un Gala de fin d'année...

L'association a aussi pour but de faciliter la communication au sein de l'école et de promouvoir celle-ci dans différents lieux. Elle organise des rencontres inter-universités et hautes écoles.

Pour toutes questions relatives à l'AOC, merci de contacter Christopher Bourgeois (HES 18-21) par courriel : christopher.bourgeois@edu.changins.ch

Logement

Dix chambres sont à disposition sur le site de Changins, dans les villas. Pour connaître les disponibilités de ces chambres, merci de contacter la réceptionniste, Florence Imhof, par courriel : florence.imhof@changins.ch.

Il est possible de loger dans la région chez l'habitant, en appartement ou en colocation. Une liste de chambres à louer peut-être demandée à la réception de l'école.

La FMEL (Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne) dispose d'une dizaine de chambres à louer, sur le site de l'Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin sur Morges, réservées aux étudiant(e)s HES de CHANGINS. Vous trouverez les tarifs de location, ainsi que toutes les informations sur le site www.fmel.ch (maison Zenith).

Vous pouvez également vous renseigner sur les sites internet suivants :

| | |
|-------------------|---|
| CotàCot | https://www.cotacot.com |
| Ensemble avec toi | https://www.studenthome.ch |
| PapayaPods | https://unil.esn.ch/partners/papayapods |
| EasyWG | https://www.roomgo.ch |
| Studenthome | https://www.studenthome.ch |

Service social, aide

Jet service (CSP) : Informations et soutien gratuits aux étudiant(e)s de 16-25 ans

Rue Beau-Séjour

1003 Lausanne

Tél. 021 560 60 30

Fax. 021 560 60 31

courriel : jet.service@csp-vd.ch

internet : <https://csp.ch>

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Personne de confiance externe

CHANGINS met à disposition de ses étudiants un organisme de personne de confiance externe, disposant de toutes les compétences professionnelles nécessaires pour se charger des tâches suivantes en cas de conflits, de discrimination et de harcèlement sexuel ou psychologique :

1. Offrir aide, soutien et conseil à l'étudiant concerné.

2. Le conseiller et l'informer des moyens à disposition pour faire cesser le conflit, la discrimination, le harcèlement sexuel ou psychologique.
3. En cas d'accord de l'étudiant concerné, avertir la Direction de l'école.

La personne de confiance externe ne traite pas des conflits académiques.

Le numéro de la permanence téléphonique de la personne de confiance est le suivant :
+41 21 601 58 09.

Cette permanence téléphonique est confidentielle et gratuite pour les étudiants.

Activités sportives

La ville de Nyon dispose d'infrastructures permettant de pratiquer de nombreux sports (piscine couverte et non couverte, terrain de beach-volley (été), patinoire (hiver), voile, paddle, etc.)
Plus d'information sur <https://www.nyon.ch/fr>.

Il est également possible de participer aux sports universitaires www.unil.ch.

Carte d'étudiant internationale

La **carte ISIC** (International Student Identity Card) est à commander auprès de l'agence de voyages STA Travel (www.statravel.ch).

Qu'est-ce que l'ISIC ? La carte ISIC (International Student Identity Card) est la seule carte d'étudiant reconnue dans le monde entier. Les titulaires de la carte ISIC font partie du réseau international qu'ISIC a tissé aux quatre coins du monde. Chaque année, plus de 4,5 millions d'étudiants utilisent cette carte et bénéficient chez eux et sur l'ensemble du globe de multiples avantages dans différents domaines : voyages, achats, loisirs, restaurants, bars et bien plus encore !

Notes personnelles
